

UNDT/2019/182, Kisia

Décisions du TANU ou du TCNU

L'ABCC a rectifié les irrégularités procédurales selon les directives du jugement n ° UNT / 2019/019 dans son réexamen de la réclamation du demandeur. L'ABCC a reçu et examiné un avis médical du médecin de MSD, qui a examiné les rapports médicaux soumis par le demandeur ainsi que ses antécédents médicaux. Bien que le demandeur ait fait des allégations de considérations inappropriées, il n'a fourni aucune preuve à l'appui et ces allégations sont sans fondement.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La décision de refuser sa demande d'indemnisation en vertu de l'annexe D aux règles du personnel pour les blessures et les maladies concernant un incident survenu le 27 juillet 2013 UNDT.

Principe(s) Juridique(s)

Il y a deux éléments qui doivent être établis pour une réclamation à l'annexe D: (a) si un demandeur a souffert de la blessure ou de la maladie comme présumé, et (b) si la maladie ou la blessure était attribuable à l'exercice des fonctions officielles au nom de l'organisation. Le fardeau de prouver toute allégation de mauvaise motivation incombe au demandeur. Décision (s) contestée: La décision de refuser sa demande d'indemnisation en vertu de l'annexe D aux règles du personnel pour blessures et maladies concernant un incident survenu le 27 juillet 2013 UNDT.

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Kisia

Entité

DSS

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2019/049

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

18 Déc 2019

Duty Judge

Juge Adda

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Paiement d'indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service (Appendice D du Règlement)

Discrimination et autres motifs inappropriés

Droit Applicable

Instructions Administratives
Statut du personnel

- Appendix D